



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 02 OCTOBRE 2018

Présents : MM. ANDRIEU - BROGNARA — CHUPPE - DA MATA - PLASSART — FEBVAY.

Assiste : M. LETELLIER (Comité).

Excusé : M. MAGGIO.

COURRIERS

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S. du 25 septembre 2018.
Remerciements.

RAPPEL

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

DÉPLACEMENTS

VILLE DE CERGY STADE KEITA N°1 NNI 95 127 06 01

MM. FEBVAY et PLASSART se sont rendu le lundi 01 octobre 2018 à 20h30, sur les installations du club afin d'effectuer la confirmation de classement de l'éclairage. Dossier transmis au secrétariat pour suite à donner.

VILLE de PIERRELAYE STADE municipal 104 Ave du Gal DE GAULLE NNI 95 488 01 02

MM. FEBVAY et ANDRIEU de la C D T I S 95 se rendront le mardi 09 octobre 2018 à 10h00, sur les installations du club, afin d'effectuer la confirmation de classement du terrain.

IMPORTANT

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne ou semi nocturne sont invités à vérifier le classement de leurs terrains en éclairage.

Président

Christian FEBVAY

Secrétaire

Joseph PLASSART